



COMMUNIQUÉ

Classification 2025-2026

Suivant l'article 16.1 de la réglementation régionale de Cyclo-cross,

*Les coureurs **de 40 ans et + Open 3 et Access 1** sont les seuls concernés. Ont la possibilité de descendre d'une catégorie s'ils n'ont pas encore participé à une épreuve cyclo-cross 2025-2026 sinon, ils seront maintenus dans la catégorie de départ sauf ceux montés lors de la saison 2024-2025. »*

Les coureurs concernés désirants une catégorie inférieure devront faire la demande avant le 6 octobre 2025 par mail à l'adresse ci-dessous.

iledefrance@ffc.fr

La commission de Cyclo-cross.